



Livret d'accueil

Foyers Victor Morel

Etablissement pour personnes handicapées

Avenue du Docteur Lenglet - 62870 Campagne les Hesdin

Secrétariat : tél : 03.21.90.19.04

Le bureau d'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.



p 3 - Bienvenue

p 4 - Les Foyers en quelques dates

p 5 - Présentation des Foyers

Le Foyer de Vie

Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

Le Foyer d'Accueil Médicalisé pour Personnes Handicapées
Vieillissantes (FAM PHV)

p 6 / 7 - Les formalités administratives

Procédure d'admission

Frais de séjour

Dépôt d'argent et de valeurs

La sortie

p 8 - Le personnel qui vous accompagne

p 9 - Serai-je consulté ?

p 10 / 11 - Vie quotidienne

Le logement

Le repas

Le courrier et les journaux

L'hygiène

Le linge

Soins et surveillance médicale

Les visites

La sécurité incendie

p 12 / 13 - Les engagements réciproques

p 14 / 15 - La prise en charge en Foyer de vie

Les lieux de vie

Les activités

p 16 / 17 - La prise en charge en Foyer d'Accueil Médicalisé

Les lieux de vie

Les activités

p 18 / 19 - La prise en charge en foyer d'Accueil Médicalisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes

Les lieux de vie

Les activités

Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil vous est destiné ainsi qu'à vos proches. Il contient les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement de notre établissement, de ses différents services et de leur organisation et répondra à certaines de vos questions.

Que votre accueil se fasse dans le Foyer de Vie, dans le Foyer d'Accueil Médicalisé ou dans le Foyer d'Accueil Médicalisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes, l'ensemble du personnel de l'établissement fera en sorte que votre cadre de vie vous soit agréable. Notre volonté est de vous donner un équilibre et un bien-être favorable à votre épanouissement personnel.

Conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, il est complété par la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie, par notre Règlement de Fonctionnement et par le Contrat de Séjour.

Avant que votre engagement ne soit concrétisé par un Contrat de Séjour, il sera nécessaire de prendre connaissance de ces documents et, plus particulièrement, leurs applications pratiques : ce que vous-même et votre représentant légal feront pendant les six premiers mois de votre admission. Ainsi nous pourrons co-élaborer votre Projet Individualisé. Bienvenue et excellent séjour dans les Foyers Victor Morel.

Bien cordialement

Le Directeur

Les Foyers Victor Morel sont situés à Campagne les Hesdin sur le site de l'ancien hôpital inauguré en mars **1898**.

En 1992 s'opère une fusion entre le Centre Hospitalier du Pays de Montreuil et le Centre Hospitalier de Berck. Cette fusion donne jour au Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil (CHAM)



Qui était Victor Morel ?

L'hôpital Victor Morel a été créé à l'initiative du Docteur Victor Morel, qui était chirurgien à Campagne les Hesdin puis Député du Pas de Calais de 1903 à 1927.

En 2000, des travaux de réhabilitation des Foyers ont été réalisés afin d'offrir aux résidents des conditions d'accueil et d'hébergement adaptées à la prise en charge de leur handicap.

En 2013, afin de répondre au mieux à la problématique du vieillissement, un Foyer d'Accueil Médicalisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FAM PHV) est ouvert.

Quelques mots sur Campagne les Hesdin :

Les Foyers Victor Morel se trouvent dans le centre-ville de Campagne les Hesdin, à proximité de plusieurs commerces et associations. Situés au cœur du Pays des Sept Vallées, une vingtaine de kilomètres les séparent du littoral.

Les Foyers Victor Morel sont situés à Campagne les Hesdin. Ils font partie du CHAM (Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil) et se composent de trois services :

Le Foyer de Vie

accueille 65 résidents ayant des handicaps légers (physique, mental ou social). Il comprend trois unités : le Petit Village, les Floralties et la Prairie.

Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

accueille 36 résidents ayant des handicaps importants qui entraînent une perte d'autonomie et nécessitent une assistance dans la vie quotidienne. Il comprend deux unités : la Mésange et l'Arc-en-ciel.

Le Foyer d'Accueil Médicalisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FAM PHV) l'Hirondelle

accueille 30 résidents de 45 ans et plus ayant des handicaps importants et montrant des signes de vieillissement.





Procédure d'admission

Les personnes handicapées bénéficient de l'admission dans l'un des foyers après orientation par la C.D.A.P.H.

(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Il y a ensuite un examen du dossier, puis une visite de pré-admission et des journées d'essais. Un courrier vous sera adressé vous annonçant ou non votre inscription sur la liste d'attente.

L'admission est prononcée par le Directeur de l'établissement sur avis du médecin responsable, du cadre de proximité et de l'équipe éducative.

Le dossier administratif d'admission complet sera déposé avant le jour de l'admission et devra comporter les pièces suivantes :

- > Notification d'orientation en établissement médico-social de la MDPH
- > Copie du jugement si mesure de protection de justice (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle)
- > Copie du livret de famille (toutes les pages) ou un extrait d'acte de naissance
- > Copie de la carte nationale d'identité
- > Attestation de droits de la sécurité sociale, copie de la carte de mutuelle, attestation de CMU
- > Copie de la carte d'invalidité
- > Copie de la notification d'aide sociale si attribuée ou attestation de la mairie justifiant du dépôt du dossier d'aide sociale
- > Justificatifs de ressources (Attestation CAF, attestations pensions y compris loyers, fermage...)
- > Copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition
- > Une situation bancaire
- > Un RIB
- > Copie du contrat obsèques (si souscrit)
- > Engagement de payer dûment rempli et signé
- > Nom et adresse du référent familial



Frais de séjour

Une dotation spécifique est attribuée par la Sécurité Sociale pour la partie médicalisée du FAM et FAM PHV (forfait soins).

Le bénéficiaire assure le règlement du prix de journée hébergement, ou si ses ressources sont insuffisantes, le Conseil Général de son domicile de secours finance le complément dans le cadre de l'aide sociale.

Le prix de journée est arrêté chaque année par le Président du Conseil Général du Pas de Calais.

Dépôt d'argent et de valeurs

Les valeurs (espèces, bijoux, objets de valeurs...) sont déposées auprès du trésorier de l'hôpital.

Vous pouvez aussi refuser de les déposer, dans ce cas il vous sera demandé de bien vouloir remplir un formulaire « refus de dépôt » qui dégage l'établissement de toute responsabilité.

La sortie

La sortie peut être prononcée à votre demande, à celle de votre famille ou de votre représentant légal, et par le Directeur.



Le personnel qui vous accompagne

La prise en charge globale, formalisée par le Projet Individualisé, est assurée par une équipe pluridisciplinaire :

Le personnel administratif

Direction, Cadres, Secrétariat

L'équipe éducative

Éducateurs Spécialisés, Moniteurs-Educateurs, Aides Médico-Psychologiques

L'équipe médicale et paramédicale

Médecin, Infirmiers, Aides-soignants, Psychologue, Ergothérapeute

La logistique

Cuisine, Lingerie, Hygiène, Entretien et Maintenance



Serai-je consulté ?

Résident, représentant légal du résident, vous serez obligatoirement associés au projet individualisé :

- > Dans sa conception.
- > Dans sa réalisation.

Vous serez invité tout au long de votre séjour à participer à la vie de l'établissement :

- > Par le biais des enquêtes de satisfaction
- > Au sein de groupes d'expression
- > Dans le cadre de la commission de restauration.
- > Avec le Conseil de la Vie Sociale, qui donne son avis et peut faire des propositions sur tous sujets concernant le fonctionnement du service, les activités, l'animation socio-culturelle, les projets de travaux

et d'équipements. Il est composé de représentants des résidents et des familles ou tuteurs, de représentants du personnel, et de membres de la Direction et de l'encadrement.

Si vous avez besoin d'un accompagnement par une personne extérieure :

«Toute personne prise en charge dans un établissement ou un service social ou médico-social, ou son représentant légal, peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie» (Art. 9 - Loi du 2 janvier 2002).

Les personnes qualifiées sont désignées par le Préfet et le Président du Conseil Général. Leurs noms et coordonnées pour le territoire du Montreuillois sont affichés dans les bâtiments.

Prévention de la maltraitance :

La maltraitance est définie comme «tout acte ou omission commis sur une personne vulnérable, lequel porte atteinte à la vie, l'intégrité corporelle ou psychique, ou à la liberté ou qui compromet gravement le développement de la personnalité, ou nuit à la sécurité financière» (Conseil de L'Europe).

Afin de prévenir la maltraitance, le CHAM a mis en place une procédure de signalement interne : tout acte doit être signalé sans délai au cadre du service qui agit immédiatement

pour y mettre fin si les faits sont confirmés, et alerte la direction. Il existe aussi des dispositifs de signalement externe :

- > ALMA (Allô Maltraitance des personnes Agées et/ou Handicapées). Numéro d'appel national : 39 77
- > Agence Régionale de Santé ars-npdc-signal@ars.sante.fr tél : 03.62.72.77.77
- > Conseil Général informationspreoccupantes@cg62.fr tél : 03 21 21 89 89

Le logement

Vous êtes accueilli(e) en chambre individuelle ou double, meublée par l'établissement. Il est néanmoins possible de la personnaliser (photos, fauteuil...)

Toutes les chambres sont équipées d'une prise TV, d'un cabinet de toilette et d'une douche.

Au Foyer d'Accueil Médicalisé, les chambres sont équipées d'un lit à hauteur variable à commande électrique.

Au Foyer d'Accueil Médicalisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes, chaque résident sera accueilli dans une chambre individuelle qui dispose d'un lève malade et d'une salle de bain.

Les repas

Les repas répondent à un bon équilibre nutritionnel et sont confectionnés en respectant les normes qualités. Une diététicienne est garante de la qualité nutritionnelle des repas servis et du respect des prescriptions médicales.

Les repas sont pris dans les salles à manger prévues à cet effet aux horaires suivants :

Petit-déjeuner : entre 7h00 et 8h00
Déjeuner : à partir de midi
Goûter : entre 15h30 et 16h00
Dîner : à partir de 18 h45
Une collation sera proposée vers 22 h

Le courrier et les journaux

Vos courriers, journaux, revues vous sont remis en cours de journée. Votre courrier à expédier peut être déposé dans la boîte aux lettres. Une aide à la lecture ou à l'écriture peut vous être proposée.

L'hygiène

La prévention des infections nosocomiales s'inscrit dans une démarche globale de qualité des soins et de sécurité. Le comité de lutte contre les infections nosocomiales (C.L.I.N) assisté d'une Unité opérationnelle d'Hygiène (U.O.H) met en place une stratégie de prévention des Infections Nosocomiales et travaille en permanence à éliminer les risques infectieux dans l'établissement.

Le linge

Le linge hôtelier (draps, serviettes de toilette...) est fourni et entretenu par l'établissement. Le linge personnel ainsi que le nécessaire de toilette (brosse à dent, dentifrice...) sont à votre charge.

Le linge personnel est entretenu dans l'établissement par la blanchisserie hospitalière sauf traitement particulier, comme par exemple les linges très délicats.

Le linge est marqué au nom du résident par la blanchisserie. Un forfait de marquage de 15 euros sera facturé lors de l'admission.

Soins et Surveillance médicale

L'établissement assure une permanence 24H/24H. Le libre choix du médecin est garanti aux résidents du Foyer de Vie. Les résidents du FAM et FAM PHV sont pris en charge par les médecins de l'établissement. Le résident qui n'est pas sous tutelle est invité à désigner une personne de confiance comme le propose la loi du 4 mars 2002.

Les visites

Vous pouvez recevoir des visites de 10 h 00 à 20 h 00. Vos familles ont la possibilité de prendre leur repas en votre compagnie sur réservation au minimum trois jours avant la date du repas. Vous pouvez consulter le tarif des repas accompagnant à l'accueil.

La sécurité incendie

L'établissement est équipé de détecteurs incendie et de dispositifs de sécurité appropriés. Des exercices et des formations contre l'incendie sont régulièrement organisés. Il est strictement interdit de fumer dans les chambres, des espaces sont réservés aux fumeurs.



L'éducateur du service sera le contact privilégié pour l'accueil et l'accompagnement du résident, ainsi que celui de sa famille et/ou du représentant légal. Le résident demandera à un membre de l'équipe d'être son « référent ».




Nos engagements :

- > *L'application des textes de référence :
Loi du 2 janvier 2002 n°2002-2.
La Charte des Droits et Libertés des Personnes Accueillies (figure en annexe de ce livret)*
- > *La déontologie des professionnels.
Le devoir de secret professionnel (article L. 1110-4 du code de santé publique inséré par la loi du 4 mars 2002) Le droit d'accès aux informations médicales vous concernant (loi du 4 mars 2002).*
- > *Le traitement informatisé des données personnelles dans les conditions légales (loi du 6 janvier 1978).*
- > *La mise en oeuvre d'un Projet Individualisé.*
- > *Le respect du Projet d'Établissement.*

Vos engagements :

- Le résident, son représentant légal et sa famille sont tenus de respecter le Règlement de Fonctionnement et le Contrat de Séjour de l'établissement qui leur seront remis lors de l'admission. Les parents et le représentant légal s'engagent notamment à :*
- > *Respecter le Projet Individualisé.*
 - > *Participer aux réunions et rencontres proposées par les Foyers.*



Lieux de vie	Valeur dominante	Projets
Le Petit village 	La socialisation	Favoriser les relations sociales entre les résidents et la société au travers d'activités extérieures
Les Floralies 	L'autonomie	Apprendre et développer l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne
La Prairie 	Le maintien des acquis	Préserver les acquis des résidents par l'intermédiaire d'ateliers de stimulation et d'éveil



Atelier jardin

Il permet de prendre en charge le potager, du semis à la récolte des légumes, et de participer à l'embellissement du site par la création d'espaces fleuris.

Atelier bois

On fabrique divers objets en bois, décoratifs ou utilitaires. Les résidents participent à la fabrication des décorations de Noël en partenariat avec la commune de Campagne.

Atelier vannerie

On crée des corbeilles, des plateaux, des paniers qui embelliront les espaces intérieurs et extérieurs.

Espace détente

Cet espace ludique est réservé à la détente et aux jeux (babyfoot, ordinateurs, jeux de cartes, instruments de musique...). La chorale et le groupe musical s'y réunissent régulièrement.

Activités sportives

Elles entrent dans le cadre du sport adapté sous forme d'entraînements, de rencontres, avec d'autres établissements ou foyers et de championnats, qui occasionnent des déplacements locaux et nationaux.

Sont pratiqués : la natation, le tennis de table, la pétanque, le VTT, la voile, les parcours moteur... Des résidents ont déjà été sélectionnés et récompensés au niveau national.

Les sorties

Des sorties à l'extérieur du site sont organisées : excursions, repas au restaurant, soirées théâtrales, parcs d'attractions, sorties nature, cinéma... Cette vie à l'extérieur favorise l'intégration, maintient une certaine continuité de la vie sociale, civique et culturelle.

Atelier informatique

Découverte de l'outil avec le traitement de texte.

Atelier cuisine thérapeutique

Cet atelier permet de développer le sens du toucher, le sens du goût et de l'odorat.

Atelier doigts de fées

Atelier couture et tricot. Il permet d'affiner le travail manuel et de fabriquer des objets de décoration.

Danse et Karaoke

Régulièrement le week-end, dans l'après midi, cette animation est proposée à tous les résidents du Foyer. Elle permet de renforcer le relationnel entre les résidents de chaque service et la confiance en soi.

Atelier envol

Cet atelier regroupe les résidents du FAM et du Foyer. Ils travaillent sur l'aménagement du patio et sont acteurs d'animations ponctuelles au sein des Foyers.



Lieux de vie

Projet

La mésange



L'arc en ciel



L'objectif est de maintenir et développer le bien-être et l'autonomie à travers :

- > Les soins
- > L'hygiène
- > La relation
- > Les apprentissages de la vie courante
- > L'ouverture à la vie extérieure



Les activités

Les résidents qui le souhaitent et qui sont en capacité peuvent intégrer tous les ateliers proposés au Foyer de Vie.

Atelier cuisine

Cet atelier permet de développer le sens du toucher, le sens du goût et de l'odorat.

Atelier informatique

Découverte de l'outil avec le traitement de texte. Grâce à l'informatique, les résidents rédigent leur journal.

Atelier d'éveil

Ce sont des jeux de stimulation, des ateliers de coloriage, de peinture, de découpage... A travers ces activités d'éveil, se vivent également des moments de communication non verbale par le sourire, les sons, le regard et le toucher.

Activités sportives

Les parcours moteurs et randonnées pédestres entrent dans le cadre du sport adapté, sous forme de rencontres avec d'autres établissements. La natation, les parcours moteurs, la pétanque et la boccia sont encadrés par l'équipe éducative et sportive.

Bain thérapeutique

Il vous permettra de ressentir les bienfaits de l'eau sur le corps et l'esprit, d'éliminer les tensions physiques ou psychiques. Les jets ont la particularité de stimuler le tonus musculaire.

Atelier envol

Cet atelier regroupe les résidents du FAM et du Foyer. Ils travaillent sur l'aménagement du patio et sont acteurs d'animations ponctuelles au sein des Foyers.

Les sorties

Des promenades accompagnées sont organisées dans le parc, au jardin public, en forêt ou en bord de mer. La sortie à la ferme thérapeutique permet de participer aux activités de jardin, d'approcher les animaux de la ferme, de préparer et de partager le repas.

Des sorties à l'extérieur du site sont organisées : excursions, repas au restaurant, ferme, parcs d'attraction, marchés de Noël, repas de fin d'année, Mardi gras...



Lieu de vie

L'Hirondelle



Projet

Accompagner le résident dans tous les actes de la vie quotidienne, assurer la qualité des soins et de l'hébergement, et insérer le résident dans la vie relationnelle et sociale.

Le projet prévoit également de maintenir et d'améliorer l'autonomie du résident en valorisant ses potentialités. L'équipe s'adapte au rythme de vie du résident.



Les activités

Les résidents qui le souhaitent et qui sont en capacité peuvent intégrer tous les ateliers proposés au FAM et au Foyer de vie.

Atelier d'éveil sensoriel et de relaxation

La salle Snoezelen permet l'éveil des cinq sens. Cette activité, dans un espace privilégié et bien adapté, représente un lieu et un temps, un peu à part, qui nous invite à l'apaisement et à la relaxation. La balnéothérapie permet de ressentir les bienfaits de l'eau sur le corps et l'esprit, d'éliminer les tensions physiques ou psychiques. Les jets ont la particularité de stimuler le tonus musculaire.

Atelier sport

La salle d'activité motrice offre la possibilité d'une panoplie d'ateliers moteurs sollicitant tous les gestes simples de la vie quotidienne (marcher, sauter, s'équilibrer, lancer, attraper...) et touchant tous les niveaux d'autonomie. Sont pratiqués au sein et en dehors de la structure la boccia (pétanque adaptée), des activités aquatiques, des marches...

Atelier créatif

Activités de peinture, de découpage, de collage qui vont servir pour la décoration des lieux de vies.

Atelier culturel

Découverte de films, de dessins animés, de comédies musicales, de pièces de théâtre grâce aux DVD.

Atelier découverte de l'informatique

Il s'agit à la fois de travailler sur la dextérité manuelle, la concentration mais aussi d'apprendre à repérer les lettres de l'alphabet. Les postes sont reliés à Internet.

Atelier cuisine thérapeutique

Cet atelier permet à un petit groupe de résidents de participer à l'élaboration des plats, de goûter et de déguster ensemble.

Sorties

Sorties culturelles (cinéma...), parcs d'attractions, restaurants, sorties à la mer, à la plage, en forêt...

L'équipe infirmière proposera régulièrement des journées d'éducation thérapeutique sur la sensibilisation à l'hygiène des mains, des dents et l'hygiène alimentaire à l'ensemble des Foyers.

Foyers Victor Morel

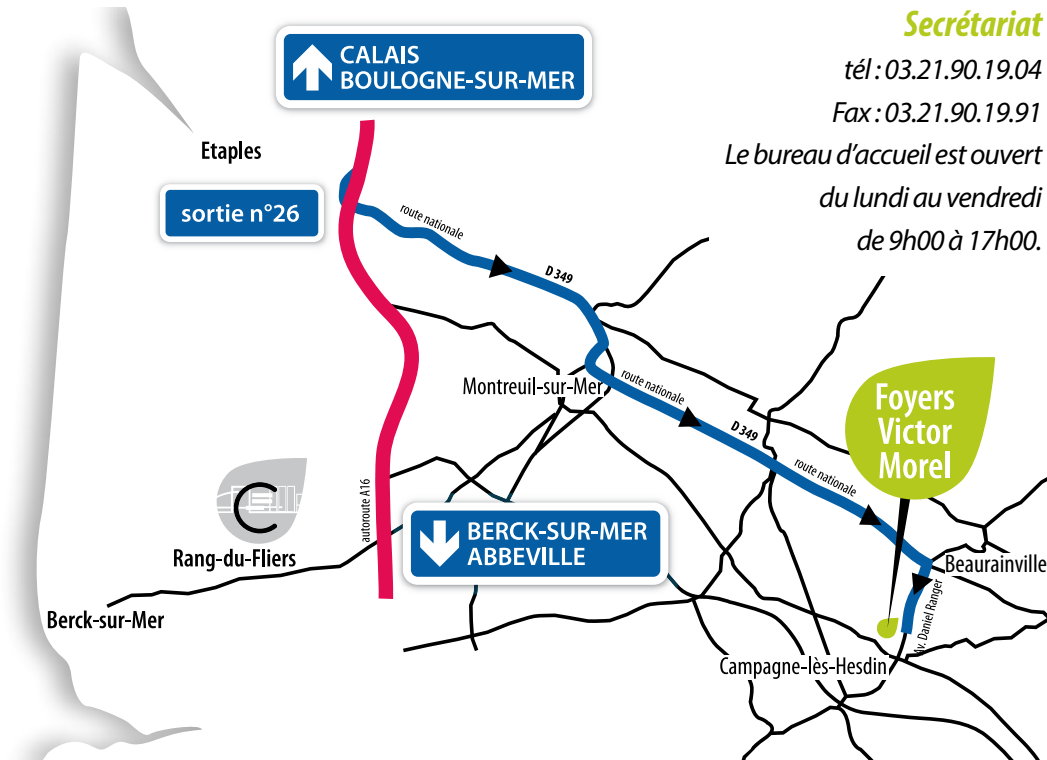
Avenue du Docteur Lenglet
62870 Campagne les Hesdin

Secrétariat

tél : 03.21.90.19.04

Fax : 03.21.90.19.91

Le bureau d'accueil est ouvert
du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00.



CHAM
Centre Hospitalier
de l'Arrondissement de Montreuil-sur-mer

BP 8 - 62180 Rang-du-Fliers
Tél : 03.21.89.45.45 - Fax : 03.21.89.38.28
Site internet : www.ch-montreuil.fr